RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

**3ForLife**

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros

Siège social : [redacted]

**Société en cours de formation**

# NOMINATION DU PREMIER PRESIDENT

L'an deux mille vingt-cinq,
et le six février,

**Le soussigné :**

- Monsieur Anthony VINCENT

agissant en qualité d'associé unique de la société, a décidé, à l'issue de la signature des statuts, de désigner le premier président conformément aux dispositions statutaires de ladite société.

A cet effet, il a arrêté ce qui suit :

***NOMINATION DU PREMIER PRESIDENT***

Le premier président de la société, nommé sans limitation de durée, est :

Monsieur Anthony VINCENT
Né le [redacted] à [redacted]
Demeurant [redacted]
De nationalité [redacted]

qui déclare accepter ce mandat et affirme qu'il n'existe aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer cette fonction.

***REMUNERATION DU PRESIDENT***

La rémunération du Président pour les années civiles 2025 et 2026 sera fixée lors d'une assemblée ultérieure.

**Anthony VINCENT**

[redacted]